



# **RAPPORT D'ACTIVITÉ HARMONISÉ 2022**

## **ÉTABLISSEMENTS PÔLE HANDICAP**



**IME JULES VERNE**  
**24 RUE JULES VERNE BP B04**  
**68068 MULHOUSE CEDEX**  
**03 89 59 33 57**

## **SOMMAIRE**

---

- I. IDENTITÉ DE LA STRUCTURE**
- II. RESSOURCES HUMAINES**
- III. ACTIVITÉ**
- IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12**
- V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNÉE**
- VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE**
- VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ**
- VIII. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES**
- IX. PROJET ET PERSPECTIVES**

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## I . IDENTITE DE LA STRUCTURE

### I.1) Information générales

**Les PCPE, EMAS, communautés 360 n'entrent pas dans le RAH – ces structures faisant l'objet d'un rapport d'activité type.**

**Le FINESS à renseigner correspond au FINESS qui perçoit le financement. Si deux financements distincts sont perçus, deux RAH sont à renseigner. Toutefois, si vous percevez (par accord avec l'ARS) un financement unique pour 2 FINESS, il y a un FINESS principal et un finess secondaire : un seul RAH est alors à renseigner.**

**Si votre établissement est multisite ou si vous fonctionnez en dispositif (que celui-ci soit conventionné ou non), vous pouvez agréger les données (ex. IME site 1 + IME site 2 ; ex. IEM + SESSAD...). Indiquez alors les numéros finess de chaque structure concernée à la page suivante.**

N° Finess de la structure (principal si multi-sites)\* 680000460

**Le numéro FINESS est composé de 9 caractères dont les 2 premiers correspondent au numéro de département d'implantation. Veillez à bien saisir le N° FINESS de la structure et non celui de l'organisme gestionnaire**

Raison Sociale\* ARSEA IME JULES VERNE

Indiquez le département et la commune d'implantation de votre structure :

Haut-Rhin ▼

Mulhouse ▼

Type de structure\* Etablissement (EEAP,IEM,IES,IME) hors dispositif ▼



Type d'établissement\* IME ▼

Nom de l'organisme gestionnaire\* ARSEA

N° de téléphone 0389593357

Adresse mail accueil.impjverne@arsea.fr

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Le **FINESS** à renseigner correspond au **FINESS** qui perçoit le financement. Si deux financements distincts sont perçus, deux RAH sont à renseigner. Toutefois, si vous percevez (par accord avec l'ARS) un financement unique pour 2 FINESS, il y a un FINESS principal et un finess secondaire : un seul RAH est alors à renseigner.

Si votre établissement est multisite ou si vous fonctionnez en dispositif (que celui-ci soit conventionné ou non), vous pouvez agréger les données (ex. IME site 1 + IME site 2 ; ex. IEM + SESSAD...). Indiquez alors les numéros finess de chaque structure concernée.

<b>N° Finess secondaire n°1</b> 680000460	<b>Type d'établissement</b>	IME ▾
<b>Commune d'implantation</b>		
Haut-Rhin ▾	Mulhouse ▾	

<b>N° Finess secondaire n°2</b>	<b>Type d'établissement</b>	▾
<b>Commune d'implantation</b>		
Département ▾	Commune ▾	

<b>N° Finess secondaire n°3</b>	<b>Type d'établissement</b>	▾
<b>Commune d'implantation</b>		
Département ▾	Commune ▾	

<b>N° Finess secondaire n°4</b>	<b>Type d'établissement</b>	▾
<b>Commune d'implantation</b>		
Département ▾	Commune ▾	

<b>N° Finess secondaire n°5</b>	<b>Type d'établissement</b>	▾
<b>Commune d'implantation</b>		
Département ▾	Commune ▾	

<b>N° Finess secondaire n°6</b>	<b>Type d'établissement</b>	▾
<b>Commune d'implantation</b>		
Département ▾	Commune ▾	

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### I.2) Informations légales sur l'activité de la structure

**Si votre établissement est multisite ou si vous fonctionnez en dispositif (que celui-ci soit conventionné ou non), vous pouvez agréger les données (ex. IME site 1 + IME site 2 ; ex. IEM + SESSAD ).**

**Pour le RAH DITEP/ITEP/SESSAD TCC (ex. ITEP + SESSAD TCC ; ex. ITEP 1 + ITEP 2...).**

Nombre total de places installées financées : 76

### ***Orientations principales de votre projet d'établissement ou de service.***

*(Plusieurs réponses possibles)*

- Accompagnement précoce de jeunes enfants (moins de 6 ans)
- Préparation à la vie professionnelle
- Accompagnement dans l'enseignement supérieur
- Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et/ou à la scolarisation (hors trois disciplines précédentes)
- Toutes les orientations

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## I.3) Commentaires

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

*Pour répondre à la forte demande d'admission, l'IME, en 2022 dépasse son taux d'agrément.*

*En 2022, le nombre d'enfants sur liste d'attente ne cesse d'augmenter. Au 31 décembre,*

*l'établissement a plus de 150 enfants sur liste d'attente.*

*L'ensemble des établissements médico-sociaux sont engorgés sur le territoire. Le peu de mouvements dans les structures types IMPro génère peu de sorties de notre établissement et donc accroît le nombre et la durée en liste d'attente. D'ici 2024, nous aurons dans l'établissement, les premiers amendement Creton.*

*Depuis la transformation de l'offre et du passage en IMP vers IME, l'accueil des enfants se fait de 6 à 20 ans au lieu de 6 à 14 ans précédemment.*

*Un projet de réhabilitation du quartier des coteaux est en cours. La Mairie de Mulhouse a demandé au service du SESSAD et une partie d'un groupe d'enfant de l'IME (deux groupes de vie) de libérer le bâtiment*

*utilisé jusque là.*

*Ce déménagement a été effectif en septembre 2022. Une annexe de l'établissement est maintenant dans les locaux de l'ancien conservatoire de musique de Mulhouse.*

*Ce déménagement a entraîné d'important changement dans nos pratiques (modifications des circuits transports, déplacements des professionnels, livraison des repas sur deux sites, frais supplémentaires...).*

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## II. RESSOURCES HUMAINES

### II.1) ETP réels et ETP budgétés non pourvus

Nombre d'ETP réels au 31/12/2022 **Nombre** 45.69



Le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue-t-il une situation récurrente dans votre structure ?

Oui  Non

Pour quelles fonctions rencontrez-vous des difficultés ?

*médecin psychiatre*

### II.2) Fonction de coordination

Au sein de votre équipe, des personnels (hors encadrement) sont-ils **principalement ou exclusivement** dédiés à des fonctions de coordination :

• **d'équipe ?**  Oui  Non

• **de parcours ?**  Oui  Non

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre 2022 (hors stage)

Indiquer dans le tableau le nombre de professionnels rémunérés sur le budget de l'établissement selon le statut



Type de contrat	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Agent de la fonction publique	0	0
CDI	37	32.08
CDD	11	7.60
<i>Dont CDD de remplacement</i>	11	7.60
Intérim	0	0
Contrat de professionnalisation	0	0
Contrat d'apprentissage	2	2
Autre contrat aidé	0	0
Autre	1	1

### II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :

Si les fonctions ci-dessous sont intégrées dans votre budget, elles ne sont pas à renseigner ici.

Si un professionnel cumule les fonctions de coordonnateur pédagogique et d'enseignant, le déclarer seulement en tant que coordonnateur pédagogique (pas de double compte).

Fonction	Nombre d'ETP théoriques	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Enseignant	4	4	4
Enseignant spécialisé			
Coordinateur pédagogique			
Autres personnels d'enseignement			

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### II.5) ETP mis à disposition

Si certaines ressources humaines sont mises à disposition par un autre établissement médico-social ou sanitaire, comptabiliser les effectifs ici.

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP

### II.6) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année



	Nombre de stagiaires
Stagiaires gratifiés	1
Stagiaires non gratifiés	12



# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## II.7) Formation du personnel au cours de l'année



Reportez ici les formations réalisées au cours de l'exercice 2022, ayant fait l'objet d'une convention avec un organisme de formation.

Toutes les formations répondant à ce critère sont à prendre en compte, qu'elles soient gratuites ou payantes.

Tout professionnel de l'équipe ayant bénéficié d'une formation pendant l'année doit être pris en compte ici, y compris s'il travaille dans un autre établissement ou service.

Par ailleurs, l'item recense désormais la thématique globale de la formation, et non plus son intitulé exact.

**Ex. 1 : pour une formation intitulée "la découverte de la sexualité chez les adolescents présentant un TSA", indiquez "sexualité et TSA".**

**Ex. 2 : pour une formation intitulée "s'approprier les nomenclatures SERAFIN", indiquez "SERAFIN".**

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
Obligatoire (habilitation, SST, P...)	habilitation électrique	7	2
Obligatoire (habilitation, SST, P...)	recyclage SST	7	5
D'adaptation/développement d...)	Les scénarios sociaux	14	1
D'adaptation/développement d...)	Education sexuelle des personnes autistes	21	1
Obligatoire (habilitation, SST, P...)	initiation SST	14	1
D'adaptation/développement d...)	Eveil musical	35	1
D'adaptation/développement d...)	PECS	14	2
D'adaptation/développement d...)	Bilan sensori-moteur	28	1
D'adaptation/développement d...)	Développement de la confiance en soi	14	1
D'adaptation/développement d...)	stéréotypes et préjugés	7	1
Actions de prévention	bien gérer sa fin de carrière	7	3
D'adaptation/développement d...)	accompagnement en équicie	3	2
D'adaptation/développement d...)	Introduction à la prise en charge des TSA	28	1
D'adaptation/développement d...)	interculturalité	60	2
D'adaptation/développement d...)	Excel	14	1

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

**Suite**



### II.7) Formation du personnel au cours de l'année (Suite)

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
D'adaptation/développement d...▼	<i>nouvelles pratiques au regard de l'évolution de l'offre</i>	27	10
D'adaptation/développement d...▼	<i>Place et rôle des AMP en institution</i>	27	11
D'adaptation/développement d...▼	<i>l'apprentissage de la lecture</i>	12	1
D'adaptation/développement d...▼	<i>l'enseignement en IME</i>	7	3
D'adaptation/développement d...▼	<i>la gestion de l'hétérogénéité dans l'enseignement</i>	7	3
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Suite



### II.7) Formation du personnel au cours de l'année (Suite)

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Suite



## II.7) Formation du personnel au cours de l'année (Suite)

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## II.8) Commentaires

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

*L'IME embauche actuellement 4 enseignants pour plus de 80 jeunes accueillies. Une demande de création d'un poste supplémentaire a été fait auprès de l'Éducation Nationale, en 2022. Au 31/12/2022 aucune réponse n'a été apportée par l'Éducation Nationale. Ce manque d'enseignant crée des ruptures de parcours scolaires pour plus de 20 jeunes accueillies.*

*L'IME Jules Verne a pour vocation de transmettre le cœur des métiers du social. Nous sommes un établissement accueillant de nombreux stages. 12 stagiaires non gratifiés ont été présents en 2022 et 1 stagiaire gratifié.*

*L'Association de l'ARSEA promut la formation continue auprès de ses professionnels. 19 formations ont eu lieu en 2022. Certaines formations sont des formations communes à l'ensemble des professionnels, d'autres des réponses aux demandes de formation individuelle.*

*La majorité des formations répondent aux évolutions des pratiques professionnelles, éducatives ou thérapeutiques aux bénéfices des enfants.*



# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## III. ACTIVITE

### III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

L'accueil au sein des UEMA et UEEA est à intégrer dans la modalité "accueil de jour"

		Global	Internat / hébergement continu (en week-end et toute l'année)	Internat/ hébergement de week-end discontinu : (ouverture de l'accueil en hébergement certains week-end de l'année)	Internat / hébergement en semaine (du lun au ven)	Acc. de jour
Nombre annuel de jours d'ouverture	<b>Maximum</b>	0	0	0	0	200
Nombre de <b>places financées</b> dans l'année (hors accompagnement temporaire)	<b>Somme</b>					76
Nombre de <b>places financées</b> dans l'année en accompagnement temporaire	<b>Somme</b>					0
Nombre annuel de <b>journées théoriques</b> 	<b>Somme</b>					15200
Nombre de <b>journées réalisées</b>	<b>Somme</b>					12777
dont nb de <i>journées réalisées en <u>accueil temporaire</u> / <u>répit</u></i>	<b>Somme</b>					0

**Quand un jeune bénéficie de plusieurs modalités d'accompagnement dans la même journée, n'en compter qu'une**, selon le principe suivant: l'hébergement (accompagnement de nuit, internat) prévaut sur l'accompagnement en journée, qui prévaut sur l'accompagnement ambulatoire. Ex.: un jeune ayant bénéficié le même jour d'un acte sur son lieu de scolarité et étant accueilli une nuit en internat sera compté comme une nuit réalisée.

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### III.2) Flux et file active

La file active est l'ensemble des personnes qui ont été vues au moins une fois dans l'année, quelle que soit la modalité d'accompagnement. La file active est égale à la population présente au 31 décembre + le nombre de sorties dans l'année.

	Nombre
File active des personnes accompagnées durant l'année (ANAP 2Pr7.2)	84

**Le total de la colonne doit être égal à la file active précisée au-dessus.  
Pas de double compte.**

	Nombre
Accompagnement de nuit, hébergement continu <b>uniquement</b> (y compris le week-end et les vacances scolaires)	0
Accompagnement de nuit, hébergement de semaine <b>uniquement</b> (du lundi soir au jeudi soir inclus)	0
Accompagnement de journée <b>uniquement</b>	84
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire <b>uniquement</b> (accompagnement ambulatoire type SESSAD)	0
Jeunes ayant bénéficié au cours de l'année de <b>plusieurs modalités d'accompagnement</b> (hébergement séquentiel, accompagnement en journée séquentiel, prestation en lieu de vie ordinaire...)	0
Accueil / accompagnement temporaire (dont répit)	0

	Nombre
Nombre total d'admissions dans l'année	5
Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)	5
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire dans l'année	0

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### III.3) Les jeunes relevant de l'amendement Creton

	<b>Nombre</b>
Nombre de jeunes adultes relevant de l'Amendement Creton	0
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans au 31.12.2022</i>	0
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 24 ans ou plus au 31.12.2022</i>	0




## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### III.4/5) Absentéisme

**Le nombre total de jours d'absences ne peut pas être supérieur à la somme du détail.**

Si vous êtes un dispositif, cet item ne concerne pas l'activité du SESSAD.

	Nombre
Nombre total de jours d'absence des jeunes de la file active	2595
<i>dont pour hospitalisation</i>	11
<i>dont pour maladie</i>	199
<i>dont pour sortie autorisée</i>	0
<i>dont motif injustifié</i>	257
<i>dont autres</i>	2128
 Nombre de jeunes ayant été absentes au moins une fois dans l'effectif (file active)	1

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### III.5/6) Transport

La réalisation des transports dans votre structure est-elle interne / externe / les deux ?

Interne

Externe

Les deux

	Temps en ETP
Au total, quel est le temps passé par l'équipe professionnelle (toutes fonctions confondues : éducatives, paramédicales, logistiques...) pour ces transports ?	<b>Somme</b>
<i>Dont intervenants directs auprès de l'enfant (pers éducatif, thérapeutique, pédagogique)</i>	
<i>Dont autres personnels dédiés à la réalisation des transports (ex. Chauffeur)</i>	
<i>Dont autres personnels dédiés à l'organisation des transports (mais pas leur réalisation)</i>	

Quel coût (en Euros) représentent dans votre exercice budgétaire ?

	Nombre
Les taxis	180368.23
Les frais de transport des familles si vous les prenez en charge	
Les transports en commun (bus, train) si vous les prenez en charge	587.86

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## III.6/7) Commentaires

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

*En 2022, l'IME a réalisé 12777 journées, soit 2423 jours d'absences. Il est important de noter que l'IME a vécu un déménagement, ce qui a entraîné 2 journées de fermetures pour assurer le changement de lieu. À noter également, que de nombreux enfants ont été atteints du COVID-19 ce qui a créé des absences sur plusieurs jours.*

*De plus, de nombreux enfants s'absentent durant les congés scolaires pour voyager ou pour rester avec les fratries, ou pour des absences non justifiées.*

*L'année 2022 a été marquée par 5 nouvelles admissions. Ces admissions ont pu avoir lieu, car les sortants ont pu intégrer soit une ULIS Collège à temps plein, soit un IMPRO.*

*Les dépenses concernant la prise en charge Taxi sont une somme considérable dans le fonctionnement de notre établissement. Un travail autour de l'autonomie dans les transports en commun est réalisé pour les jeunes pouvant acquérir ce type de compétence. En 2022, 6 enfants ont pu acquérir une certaine autonomie dans les transports en commun. Le déménagement au cœur du centre-ville de Mulhouse pourra faire augmenter ce chiffre.*

*Durant l'année 2022, 27 enfants de l'IME ont eu le covid. L'isolement des autres jeunes des groupes de vie a un impact important sur notre activité de l'année.*

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12

### IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2022

**Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12** (toutes personnes, y compris accueil temporaire)

		<b>Nombre</b>	
	<b>Nombre</b>	6 à 10 ans (inclus)	11
Moins d'1 an	0	11 à 13 ans (inclus)	31
1 à < 2 ans	0	14 à 15 ans (inclus)	28
2 à < 3 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	4
3 à < 4 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	2
4 à < 5 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	0
5 à < 6 ans	0	25 à 29 ans (inclus)	0

**Parmi les effectifs signalés, combien sont** (toutes personnes, y compris en accueil temporaire, au 31/12) :

	<b>Nombre</b>
En situation de handicap rare (confirmé par l'équipe relais handicap rare)	
Epileptiques - Épilepsie active (plus de 12 crises par an)	1
Epileptiques - Épilepsie stabilisée ou modérément active (entre 0 et 12 crises par an)	2
En cours de diagnostic (quelle que soit la pathologie)	

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## Nombre de jeunes nécessitant une adaptation spécifique au transport (transport assuré par la structure uniquement)

Données à renseigner au 31/12

Doubles comptes possibles : un même jeune peut nécessiter plusieurs adaptations

	Nombre
Avec transfert place assise	0
Fauteuil roulant	0
Accompagnement humain en raison d'une trachéotomie	0
Accompagnement humain en raison de troubles du comportement	0
Moyen de transport individuel supplémentaire, sans accompagnement humain (dont transport médicalisé)	1
Autre adaptation (siège moulé, plastron, bloc ceinture...)	2

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12)

**Nombre de jeunes scolarisés selon le type de classe et le temps de scolarité (au 31/12).**

Si un jeune est en **scolarité partagée** entre deux classes différentes (exemple : unité d'enseignement et classe ordinaire ; OU unité d'enseignement interne et unité d'enseignement externe), **le noter dans chaque modalité correspondante**, à temps partiel (Doubles comptes autorisés).

	Temps plein (24 heures ou plus)	Temps partiel	Dont acc. par une AESH
<b>Scolarité dans un établissement médico-social</b>			
Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social		42	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire	8		
Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)			
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)			
<b>Scolarité dans un établissement scolaire</b>			
Ecole maternelle			
Ecole élémentaire			
ULIS école			
Collège		3	
SEGPA			
ULIS Collège			
Maison Familiale et Rurale			
Lycée/lycée professionnel/CFA			
ULIS Lycée			
EREA			
Autre (Pôle de regroupement...)			
Enseignement supérieur			

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12) (suite)

Données à renseigner au 31/12	Nombre
Scolarité partagée <b>uniquement</b> entre UE interne à l'établissement et UE externalisée	0
Scolarité partagée entre établissement médico-social et un établissement scolaire	3
Scolarité partagée entre une ULIS et une classe ordinaire	

Données à renseigner au 31/12	Nombre
Nombre de jeunes non scolarisés <b>parmi les 3-15 ans</b> (ne fréquentant ni un établissement scolaire, ni une unité d'enseignement, ni un enseignement à distance type CNED).	22

	Nombre
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'au moins une inclusion scolaire au cours de l'année ? - <b>Parmi les jeunes présents au 31/12</b>	11

	Nombre
Nombre de jeunes (14 ans et +) ayant fait au minimum un <b>stage</b> dans l'année (en milieu ordinaire ou protégé) - <b>Parmi les jeunes présents au 31/12</b>	0
<b>Nombre de jeunes engagés dans un parcours professionnel formalisé</b>	
<i>Contrat d'apprentissage</i>	0
<i>Contrat de professionnalisation</i>	0
<i>Autre</i>	0

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes suivis en pédopsychiatrie (ou par un CMPP)

	Nombre
CMP/CATTP	
Hôpital de jour (pédopsychiatrie)	8

	Nombre
Nombre de jeunes ayant un traitement médicamenteux <u>en raison de leurs troubles psychologiques/psychiatriques</u> :	7



## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

**Nombre de jeunes suivis (hors bilan) par un professionnel médical ou paramédical  
(ou autre intervenant précisé dans la liste ci-dessous)**

**Données au 31/12**

	<b>En interne (ou sur financement établissement ou SESSAD)</b>	<b>En libéral ou hospitalier (hors financement établissement ou SESSAD)</b>
Ergothérapeute		
Kinésithérapeute		
Orthophoniste	30	4
Orthoptiste		
Psychologue	76	
Psychomotricien	15	
Psychiatre		6
Médecin rééducation fonctionnelle		
Autre médecin		
Instructeur en locomotion		
Avejiste		
Transcripteur-adaptateur de documents		
Interface de communication		
Codeur LFPC		
Autre professionnel paramédical		

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### IV.3 Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Veillez distinguer le "0" de la non-réponse. Si vous n'avez pas de jeunes concernés par ces accompagnements en soin, indiquez "0"

Données à renseigner au 31 décembre

**Nombre de jeunes présentant des troubles du langage oral et/ou de la communication :**

	Nombre
Nombre total de jeunes <b>non oralisant</b> (hors surdité)	8
Nombre total de jeunes concernés par un <b>outil de communication alternative</b> (PECS, MAKATON, photo langage,...)	34

Données à renseigner au 31 décembre

**Nombre d'enfants utilisant comme modalité de communication privilégiée :**

	Nombre
Braille	0
LSF (Langue des Signes Française)	0
LFPC (Langue Française Parlée Complétée)	0

Données à renseigner au 31 décembre

**Nombre d'enfants nécessitant un appareillage et/ou des adaptations techniques :**

	Nombre
Nombre de jeunes appareillés en raison <u>d'une déficience motrice</u> (dont fauteuil, déambulateur, corset, attelle, coque, verticalisateur)	0
Nombre de jeunes appareillés en raison <u>d'une déficience sensorielle</u> (dont implant cochléaire, prothèses intra auriculaire, contour d'oreille)	0
Nombre de jeunes appareillés en raison <u>d'une déficience visuelle</u>	17
Nombre de jeunes ayant besoin d'un mobilier adapté	0

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### IV.3 Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Veillez distinguer le "0" de la non-réponse. Si vous n'avez pas de jeunes concernés par ces accompagnements en soin, indiquez "0".

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes concernés par :

	Nombre
Un régime alimentaire spécifique (sur prescription médicale) Ex: texture modifiée, allergie	0
Une stomie	0
Une sonde gastrique	0

Nota : Les adaptations alimentaires ne faisant pas l'objet d'une prescription médicale sont déclarées dans la rubrique alimentation.

Nombre de jeunes présentant des besoins relatifs à l'alimentation

	Nombre
Nombre de jeunes concernés par une adaptation <b>alimentaire</b> (autre que prescrite médicalement). <i>Ex : matériel spécifique d'aide à la prise des repas</i>	6
Nombre de jeunes ayant besoin d'un <b>accompagnement lors des repas.</b>	4

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance

#### Nombre de jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre		Nombre de <u>mineurs</u> bénéficiant :
d'un placement	en IME (sur décision judiciaire)	0
	Chez un assistant familial	0
	PAD (placement à domicile)	0
	en pouponnière	0
	En MECS (ou foyer)	1
d'une mesure éducative	AED	1
	AEMO	4
	chez un tiers digne de confiance	0

	Nombre
Nombre de contrats jeunes majeurs en protection de l'enfance (CJM) :	0

	Nombre
Nombre d'enfants/jeunes majeurs bénéficiant d'une <u>mesure PJJ</u> :	0

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### IV.5) Situations complexes

Veillez distinguer le "0" de la non-réponse. Si vous n'avez pas de jeunes concernés par ces situations, indiquez "0".

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
<b>Nombre de jeunes accompagnés ayant fait l'objet d'un GOS (PAG créé ou actualisé depuis moins de 12 mois)</b>	
<i>dont nombre de jeunes accompagnés uniquement par l'étab/service</i>	0
<i>dont nombre de jeunes accompagnés par plusieurs ESMS (EEAP, IEM, IES, IME, ITEP, SESSAD)</i>	0

	Nombre
Nombre de jeunes pour lesquels l'établissement a bénéficié de crédit non reconductible (CNR)	0

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## IV.6) Commentaires

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

*En 2022, une majorité de nos jeunes accueillies ont plus de 11 ans (31) et plus de 14 ans (28). 4 d'entre-eux ont 17 ans et 2 ont plus de 18 ans. En 2024, nous aurons nos premiers amendements Creton.*

*Depuis l'augmentation de notre agrément jusqu'à l'âge de 20 ans, notre population vieillit. Les besoins et la prise en charge ne sont plus les mêmes. De nouvelles problématiques apparaissent et de nouveaux besoins en matériels ou en formations sont nécessaires.*

*34 jeunes ont plus de 14 ans et devraient donc bénéficier d'un accueil en IMPRO. Notre établissement tente de se réinventer et de s'adapter aux nouveaux besoins de ces jeunes.*

*L'année 2022 a été marquée par l'ouverture d'une classe externalisée en école primaire. 8 enfants bénéficient de ce dispositif accompagné par un enseignant et une éducatrice.*

*Ce projet permet aux 8 enfants d'être totalement en inclusion au sein de l'école primaire et de profiter d'une scolarité à temps complet. Toutefois, il est à noter que les besoins en professionnels sont importants. L'enseignant est à temps plein pour ses 8 jeunes alors que ces trois autres collègues accompagnent 15 jeunes. Nous avons déjà plus de 20 jeunes non scolarisés par manque d'enseignant.*

*En 2022, 3 jeunes ont pu bénéficier d'inclusion scolaire dans leur collège de secteur à temps partiel. Une convention est établie avec l'établissement scolaire et l'IME.*

*Seuls les jeunes autonomes dans les transports peuvent profiter de ses temps d'inclusion. Par manque de financement de transport, ceux pour qui un accompagnement de transport est encore nécessaire ne peuvent pas bénéficier d'inclusion dans leur établissement de secteur et revenir à l'IME en demi-journée.*

*Au sein de l'IME, nous avons une orthophoniste et une psychomotricienne à temps partielle. Elles accompagnent les enfants pour qui une prise en charge est prioritaire.*

*30 enfants sont suivis par l'orthophoniste et 15 par la psychomotricienne.*

*Le manque de psychiatre sur le secteur est une réelle difficulté. Seuls 6 enfants ont un suivi en extérieur par un psychiatre. Or 20 jeunes ont des besoins.*

*La communication alternative est un outil favorisant la communication des jeunes accueillies présentant un trouble ou une altération en communication langagière. 34 enfants bénéficient d'un outil de communication alternative.*

*Cette approche est fondamentale pour répondre aux besoins des enfants. Toutefois, l'IME a pour vocation de promouvoir ces outils auprès des familles. Un temps d'échange, de formation ou de guidance parentale pour transmettre les outils dans le contexte naturel de l'enfant serait nécessaire.*

*5 familles ont une mesure éducative de type AED ou AEMO. Un travail étroit en partenariat avec les services de la protection de l'enfant est établi.*

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNEE

Cette partie concerne les jeunes admis entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 inclus, hors accompagnement temporaire.

### V.1) Age des jeunes entrés pendant l'année

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an	0	6 à 10 ans (inclus)	2
1 à < 2 ans	0	11 à 15 ans (inclus)	3
2 à < 3 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	0
3 à < 4 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	0
4 à < 5 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	0
5 à < 6 ans	0	25 à 29 ans (inclus)	0

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)

**Exclusion des doubles comptes : le total ne peut pas être supérieur au nombre de jeunes entrés dans l'année**

	Nombre	Dont acc. par une AESH
Non scolarisé	3	
<b>Scolarité dans un établissement MS uniquement</b>		
Unité d'enseignement dans un établissement médico-social		
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire		
UEMA		
UEEA		
<b>Scolarité partagée entre un étab. MS et un étab. scolaire</b>		
Une journée ou moins par semaine dans l'établissement scolaire		
Entre 1,5 et 3,5 journées par semaine dans l'établissement scolaire		
<b>Scolarité dans un établissement scolaire uniquement</b>		
ULIS Primaire	2	
ULIS secondaire (collège, lycée)		
SEGPA		
EREA		
Enseignement ordinaire à temps complet (hors ULIS, SEGPA et EREA)		
Enseignement ordinaire à temps partiel (hors ULIS, SEGPA et EREA)		
Autre		
Pas d'information sur la scolarité avant l'admission		



## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)

<b>Exclusion des doubles comptes : le total ne peut pas être supérieur au nombre de jeunes entrés dans l'année</b>	<b>Nombre</b>
<u>Uniquement en famille</u> ( <b><i>A l'exclusion de toute autre modalité d'accueil, y compris scolaire</i></b> )	0
Milieu ordinaire (ex. école ordinaire, crèche) <b><u>uniquement</u></b>	2
CAMSP	0
CMPP	0
EEAP	0
IEM	0
IES	0
IME (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	1
ITEP/DITEP	0
SESSAD (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	0
Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)	2
Autres ESMS	0
Equipe relais handicap rare (ERHR)	0
Services de psychiatrie infanto-juvénile	0
Professionnels paramédicaux libéraux	0
Autres	0
Pas d'information sur l'accompagnement antérieur	0

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)





























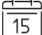
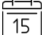
### Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des **personnes entrées au cours de l'année 2022 (hors accompagnement temporaire)**, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

**Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.**

Date de notification		Date d'admission		Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
25/06/2020		08/12/2022		Déficience intellectuelle
01/09/2016		01/06/2022		Déficience intellectuelle
01/11/2017		05/12/2022		Troubles du psychisme, du comporte...
01/11/2016		12/10/2022		Troubles du psychisme, du comporte...
23/05/2019		05/12/2022		Déficience intellectuelle
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## Suite

























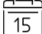
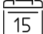
### Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des **personnes entrées au cours de l'année 2022 (hors accompagnement temporaire)**, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

**Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.**

Date de notification	Date d'admission	Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## Suite




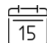







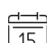

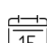



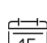

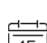



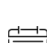


### Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des **personnes entrées au cours de l'année 2022 (hors accompagnement temporaire)**, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

**Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.**

Date de notification	Date d'admission	Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## Suite





























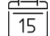
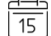
### Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des **personnes entrées au cours de l'année 2022 (hors accompagnement temporaire)**, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

**Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.**

Date de notification	Date d'admission	Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## V.5) Commentaires

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

*Les jeunes admis en 2022 sont âgés entre 6 et 10 ans (2) et entre 11 et 15 ans (3). Comme pour les jeunes actuellement accueillis au sein de l'IME, les enfants se trouvant sur la liste d'attente sont plus âgés. La durée d'attente est importante et crée une augmentation de l'âge d'accueil. Le dernier accueilli en décembre 2022 est âgé de 13 ans et a attendu l'IME depuis 5 années.*

*3 enfants sur 5 étaient en rupture de parcours avant l'admission en IME. Une priorisation pour ce type de situation est considérée au sein de notre établissement. L'IME travaille en étroite collaboration avec le PCPE.*

*Nous observons qu'un enfant en rupture de parcours a besoin d'un temps plus important pour se stabiliser au sein de l'établissement et présente des troubles du comportement plus importants.*

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNEE

Cette partie concerne les jeunes ayant quitté définitivement l'établissement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 inclus, hors accompagnement temporaire.

### VI. 1) Durée moyenne de séjour

	Nombre
Nombre total de sorties définitives dans l'année	8
Nombre de sorties définitives dans l'année <b><u>hors accueils temporaires</u></b>	8
Nombre de sorties définitives dans l'année <b><i>en accueils temporaires</i></b>	0
Nombre total de sorties définitives dans l'année : <i>dont sorties avec notification</i>	8
Nombre total de sorties définitives dans l'année : <i>dont sorties sans notification</i>	1

### VI. 2) Age à la sortie

	Nombre
Moins d'1 an	0
1 à < 2 ans	0
2 à < 3 ans	0
3 à < 4 ans	0
4 à < 5 ans	0
5 à < 6 ans	0

	Nombre
6 à 10 ans (inclus)	0
11 à 13 ans (inclus)	0
14 à 15 ans (inclus)	4
16 à 17 ans (inclus)	4
18 à 19 ans (inclus)	0
20 à 24 ans (inclus)	0
25 à 29 ans (inclus)	0

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### VI. 3) Parcours après la sortie

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie

**Pas de double compte : le total ne doit pas être supérieur au nombre de jeunes sortis définitivement pendant l'année**

	Nombre
<b>Education générale ou professionnelle</b>	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage <b>avec</b> SESSAD	1
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage <b>sans</b> SESSAD	1
IME	5
Etablissement pour enfants polyhandicapés	
ITEP/DITEP	
IEM	
IES	
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	
<b>Activité professionnelle</b>	
Activité à caractère professionnel en ESAT	
Emploi en entreprise adaptée	
Emploi en milieu ordinaire	
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	
En formation ou en stage	



## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
<b>Autre activité ou accueil</b>	
Hospitalisation en psychiatrie	
Autre hospitalisation	
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	
Accueil en MAS ou FAM	
Accueil en établissement à l'étranger	
<b>Autre</b>	
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale	1
Autre	
Activité inconnue	
Sans objet : décès	

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

#### Insertion professionnelle des jeunes sortis pendant l'année

	Nombre
<b>Contrats non aidés</b>	
Nombre de jeunes en CDI	
Nombre de jeunes en CDD - 12 mois	
Nombre de jeunes en CDD + 12 mois	
Interim	
Autres	
<b>Contrats aidés</b>	
Contrat de professionnalisation / Apprentissage	
Contrat Unique d'Insertion (CUI)	
Entreprise adaptée	
Formation adulte pré- et qualifiante	
Autres	

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

#### Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur logement ou hébergement après la sortie

<b>Pas de double compte : le total ne doit pas être supérieur au nombre de jeunes sortis définitivement pendant l'année</b>	<b>Nombre</b>
Logement personnel	
Habitat inclusif (au sens de la loi ELAN)	
Hébergé chez parents, proches	8
Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté',...)	
Famille d'accueil	
Foyer d'hébergement	
Foyer occupationnel ou foyer de vie	
MAS ou FAM	
Établissement de santé	
Établissement social (MECS, maison relais,...)	
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	
Centre de rééducation professionnelle (CRP)	
Autre	
Inconnu	
Sans objet : décès	

### VI. 4) Suivi des sortants

	<b>Nombre</b>
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi <b>durant l'année 2022</b>	19
Nombre de jeunes sortis dans les <b>trois dernières années</b>	23

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### VI. 5) Orientations prévues, mais non réalisées

**Jeunes présents dans la structure au 31/12, faute d'avoir pu mettre en place les orientations (sur la base d'une notification de la MDPH). En cas de double notification, retenir le 1er choix ou celui le plus adapté aux besoins de la personne.**

	Nombre	Dont amendement Creton
SEES (ex IMP)		
SIPFP (ex IMPro)		
ITEP		
IEM		
Autre SESSAD		
Foyer de vie		
MAS	3	0
FAM		
SAJ		
ESAT/EA		
SAVS		
SAMSAH		
Autres ESMS	31	0
Structures/services hospitaliers		
Autre		

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## VI.6) Commentaires

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

*En 2022, 8 jeunes sont sortants de l'IME pour être admis en IMPRO (5), en SESSAD (1) ou en inclusion totale en ULIS Collège (1). Une famille a sorti son enfant de l'IME pour proposer des interventions en libéral au domicile de l'enfant dans l'attente d'une entrée en IMPRO.*

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## VII. PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

### VII. 1) Surpoids et obésité

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une <b>évaluation de leur IMC</b> (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année	80

Est-ce que la thématique de **prévention du surpoids et de l'obésité** et de la pratique d'une activité sportive a été abordées au cours de l'année lors :

– des CVS (Conseil de la vie sociale) :	<input type="text" value="OUI"/>
– du PPA/PPS avec les parents :	<input type="text" value="OUI"/>
– de réunions destinées aux jeunes :	<input type="text" value="OUI"/>

La question de la **nutrition** et des **troubles alimentaires** éventuels a-t-elle été traitée au cours de l'année ?

Choisissez votre réponse :

Préciser le nombre d'enfants concernés : 23

Préciser les professionnels qui ont été associés **(choix multiple)** :

- IDE
- CESF
- Médecin
- Cuisinier
- Educateur
- Diététicien
- Orthophoniste
- Prestataire extérieur

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## VII. Education à la santé et accès aux soins



	Nombre
Nombre de jeunes à jour de leurs <b>vaccinations obligatoires</b> , <a href="#">parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</a>	76
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un <b>dépistage bucco-dentaire et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste</b> , <a href="#">parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</a>	40
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un <b>suivi gynécologique</b> , <a href="#">parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</a>	0
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un <b>suivi par un ophtalmologue et/ou un orthoptiste</b> , <a href="#">parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</a>	4
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un <b>suivi par un audioprothésiste</b> , <a href="#">parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</a>	0

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### VII. Prévention des conduites à risques

Nombre de **jeunes présents au 31/12**, concernés par des **actions de prévention** organisées dans l'établissement au cours de l'année

Thématique	Nombre de jeunes
Conduites addictives : alcool, drogues, tabac	0
Conduites addictives : écrans (jeux vidéos, etc...)	10
Utilisation des réseaux sociaux	12
Santé bucco-dentaire	40
Obésité / équilibre alimentaire	22
Vie affective et sexuelle (VAS)	15
Bien-être physique et/ou psychique (dont médiation animale, snoezelen...)	10

Veuillez distinguer le " 0 " de la non-réponse. Si aucun jeune n'est concerné, indiquez 0. Si vous ne pouvez pas répondre à une proposition, laisser la case vide le cas échéant.



# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## VII. Commentaires

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

*L'IDE et l'équipe éducative proposent une promotion de prévention concernant le surpoids et l'obésité. L'IDE pèse chaque mois l'ensemble des enfants et le suivi est communiqué aux familles.*

*Un atelier sur l'équilibrage alimentaire et sur les activités physiques est proposé aux enfants ayant ce besoin.*

*Un projet partenarial a été entamé avec le réseau ODE, mais a dû prendre fin. Le réseau a fermé ses portes, courant de l'année 2022.*

*L'établissement a également sollicité l'Association Handident pour une intervention au sein de l'établissement. Les professionnels de santé ont pu repérer les besoins en soin de chaque enfant. L'IDE a coordonné ses informations auprès des familles. Un suivi, une action de désensibilisation a été entrepris avec les enfants ayant ce besoin.*

*Par le phénomène d'augmentation de l'âge des enfants, des thématiques telles que les conduites addictives liées aux écrans et à l'utilisation des réseaux sociaux ont augmenté ses dernières années. De plus, la thématique concernant la vie affective et sexuelle est une au cœur de nos évolutions.*

*Le projet d'établissement rédigé en 2022 aborde ses nouveaux besoins et des actions de préventions et d'informations auprès du public et de leur famille sont en projet.*

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## VIII.1) Implication des familles

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
Nombre de familles (ou de représentants légaux) <b>présentes</b> (au moins un des deux parents) à l' <u>élaboration</u> du PPA	53
	Nombre
Nombre de familles <b>ayant participé au PPA par un autre moyen</b> (téléphone, visio, référent ASE le cas échéant...)	20
	Nombre
Nombre d'enfants (parmi les 3 ans et plus) pour lesquels au moins une réunion avec <b>l'Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS)</b> s'est tenue durant l'année	5

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

### VIII.2) Instances pour la participation des usagers

Disposez-vous d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) ?  Oui  Non

Rencontrez-vous des difficultés pour constituer et/ou réunir le CVS ?

Aucune  Ponctuellement  Régulièrement  Systématiquement

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des jeunes ?

Oui  Non

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des familles ?

Oui  Non

Précisez :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Groupe de parole / groupe à thème   | <input type="checkbox"/> Enquête de satisfaction  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Café / réunion de parent | <input checked="" type="checkbox"/> Rencontre parents/professionnels <input type="checkbox"/> Autre |

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## VIII.3) Date des dernières évaluations interne/externe

Date de la dernière évaluation interne ? 15/07/2019



Date de la dernière évaluation externe ? 18/02/2014



## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

**Selon l'article L312-8 du CASF, «les établissements et services (...) procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références, et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles, validées (...)».**

*L'IME a œuvré sur la participation des familles lors du PPA.*

*Une nouvelle procédure mise en place en 2022 a permis à 53 familles de participer physiquement à la rencontre avec les équipes et 20 d'entre-elles par téléphone ou visio.*

*5 enfants ont bénéficié d'ESS pour organiser les projets d'inclusions scolaires.*

*Le CVS est organisé au sein de notre établissement depuis de nombreuses années.*

*Nous rencontrons 3 fois par an le CVS.*

*De plus, un café des parents est proposé 3 fois par an. Une augmentation des participants est à noter. Sur chaque rencontre 15 à 20 parents sont présents. Ce temps d'échange est un moment de convivialité important entre parents. Ils profitent de ce lieu pour s'échanger de bonne adresse, des bons plans ou aborder des thématiques ou des problématiques similaires.*

*Durant l'année 2022, l'établissement a réécrit son projet d'établissement en prenant en compte la transformation de l'offre. Ce projet regroupe les deux services de Jules Verne, l'IME et le SESSAD, dans la perspective d'un dispositif intégré.*

*Une harmonisation des pratiques, des écrits professionnels et des procédures sera nécessaire.*

*Un plan de formation pour l'ensemble des professionnels éducatifs et des temps de réflexions a eu lieu courant de l'année 2022 pour impulser une nouvelle dynamique qui permet de requestionner les pratiques et les outils sous la nomenclature SERAFIN. Des actions autour du développement des inclusions scolaires partielles, du développement d'activités dans le cadre du droit commun s'est déroulé.*

*Un travail autour de l'appropriation de la nomenclature SERAPHIN-PH pour les outils d'évaluation du projet personnalisé sera réalisé en 2023-2024.*

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## IX. PROJET ET PERSPECTIVES

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

Veillez indiquer les projets et perspectives qui aboutiront à une modification du projet d'établissement (pour exemple, augmentation du nombre de places, modification du type d'accueil, changement dans l'organigramme de l'établissement...) :

*Le service est en attente du décret pour permettre au SESSAD et à l'IME Jules Verne de passer en Dispositif DAME. Cette fusion entre les deux services nécessitera une harmonisation des pratiques, des procédures et des écrits en interne.*

*L'apparition des notifications DAME permettra des passerelles plus fluides entre les deux services.*

Veillez indiquer les nouvelles activités, nouveaux services rendus aux personnes accompagnées :

*L'IME souhaite ouvrir largement l'accès de l'Unité d'Enseignement Externalisée Élémentaire. Ainsi davantage d'enfants pourront en bénéficier et se préparer à une inclusion en classe ordinaire.*

*Un Projet d'Unité d'Enseignement Externalisée Collège est une suite logique que l'établissement souhaite développer. De plus, cela répond à l'augmentation de l'âge moyen des enfants accueillis.*

*En lien avec l'évolution de l'offre et de son projet d'établissement, l'IME a le souhait d'être au plus proche des besoins de chaque enfant. Des temps d'ateliers spécifiques en lien avec les projets personnalisés des enfants seront proposées dans les années à venir.*

# Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

## IX. Commentaires

**Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.**

## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

**Les différentes parties "commentaire" sont limitées à 5.000 caractères. Si vous n'avez pas pu renseigner tous les éléments, vous pouvez joindre (ci-dessous) un fichier. Ce fichier sera également transmis à votre DT ARS pour le dialogue de gestion.**



## Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

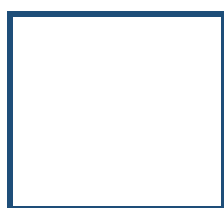
**Vous avez entièrement complété le rapport d'activité**

**Merci pour votre collaboration**

**Pensez à valider votre travail**

*(en cliquant sur l'icône de validation en rouge)*

*Fermer et enregistrer vos réponses*



[Procédure pour imprimer et/ou enregistrer le RAH](#)

